

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 7 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire savoir que votre rapport sur l'Éthiopie et l'Érythrée en date du 30 juin 2000 (S/2000/643) a été porté à l'attention des membres du Conseil de sécurité, comme l'ont été les communications officielles par lesquelles les Gouvernements érythréen (S/2000/612) et éthiopien (S/2000/627) ont demandé à l'ONU de les aider à appliquer l'Accord de cessation des hostilités signé le 18 juin 2000 à Alger.

Les membres du Conseil souscrivent à votre décision d'envoyer des équipes de reconnaissance et de liaison dans la région. Ils notent que celles-ci s'emploieront à accélérer le déroulement des activités de planification et de coordination menées en vue de faciliter la mise en train d'une éventuelle mission de maintien de la paix que le Conseil autoriserait par une décision ultérieure. Les membres du Conseil vous prient de prendre les autres mesures administratives qu'appelle la préparation de cette éventuelle mission de maintien de la paix.

Les membres du Conseil se déclarent prêts à envisager sans tarder l'adoption d'autres mesures comme suite aux recommandations formulées dans votre rapport du 30 juin 2000, ainsi que dans ceux qui pourront être établis sur la base des conclusions des équipes susmentionnées.

Les membres du Conseil vous seraient très obligés de bien vouloir continuer de les tenir au courant afin de faciliter l'examen de la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Patricia **Durrant**

00-52731 (F) 110700 110700